

Présentation de l'activité GRANDI'OSE

Le contexte

- L'urgence de relocaliser une agriculture respectueuse du vivant.
- La nécessité de remettre les valeurs nourricières (alimentaires, sociales, culturelles...) du corps et de l'âme, au cœur de nos besoins individuels et collectifs.
- Le besoin de **construire des projets de territoire en y associant l'ensemble des parties prenantes** (entreprises, collectivités, associations, consommateurs)
- La récession des budgets et la crise démocratique qui incitent les collectivités locales à revoir leurs modes de fonctionnement.
- L'obligation de repenser un "nôtre" modèle sociétal plus authentique.

En réponse à ce contexte les activités de la SCIC LA MULTILOCALE ont commencé fin 2023.

La vision sociétale de LA MULTILOCALE

Participer à la construction d'un écosystème hyperlocal :

- Imaginer et proposer un modèle sociétal plus équitable et respectueux du vivant, décentralisé et de gouvernance réellement démocratique.
- Favoriser **des synergies** en identifiant nos complémentarités et en construisant **sur les valeurs qui nous rassemblent.**
- Valoriser des actions locales écocitoyennes, de développement durable et régénératives.
- Soutenir une agriculture locale, responsable, proche du consommateur.
- Agir pour le bien-être, l'épanouissement personnel et la qualité de vie.
- Augmenter la richesse de notre bassin de vie en développant son commerce intérieur et ainsi un autofinancement favorable à sa pérennité à long terme.





La charte éthique

Les valeurs partagées par LA MULTILOCALE

- Authenticité, vivre en accord avec ses propres valeurs.
- Prise en compte du vivant dans ses choix et décisions.
- Courage de se remettre en question.
- Volonté de faire de son mieux.
- Solidarité envers les entrepreneurs locaux, engagés et indépendants des multinationales.
- Intention positive et constructive, esprit d'équipe.
- Questionnement sur les caractéristiques de la pensée unique où toute opinion divergente est écartée ou marginalisée.
- Chercher à comprendre les motivations et opinions des autres.
- Désir de coopérer, sortir de simple relation client-fournisseurs.
- Montrer l'exemple. Ne pas attendre que le changement vienne des autres.
- Détermination à construire sur ce qui nous rapproche et long terme...



GRANDI'

Alimentation - Enseignement - Bien-être

Une synergie multi-activité, pour le bonheur et la prospérité des petits et des grands!



Une activité de LA MULTILOCALE

Contexte:

Opportunité pour les mairies et les collectivités locales de participer à ce projet phare.

- L'importance d'apporter de **nouvelles ressources à l'agriculture** pour améliorer l'autonomie alimentaire de nos bassins de vie.
- La préoccupation des collectivités locales à respecter la loi EGAlim.
- Les difficultés de l'éducation nationale à répondre à la progression des enfants HPI, HPE et hyperactifs.
- Les écoles et le périscolaire bien souvent en sureffectif d'enfants.
- Le désir des familles d'instruire leurs enfants selon des pédagogies de type Montessori et Freinet.
- Le manque de structure pour l'expression et le développement personnel, artistique et culturel.

Innovation

Un modèle socio-économique basé sur :

- L'installation, sur des terrains agricoles, de structures de catégorie CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) pour faciliter l'installation de locaux multi-activités, répondant aux règles d'urbanisme, (PLU, ERP et PMR), tout en diminuant les coûts de construction.
- La mise en synergie d'activités complémentaires : agricoles, pédagogiques, culturelles, bien-être, événementielles...
- La mutualisation de ressources pour asseoir leur rentabilité.
- L'optimisation des lieux en conjuguant ces activités complémentaires sur de larges créneaux horaires et jours d'ouverture





Activités:

- **Production Agricole :** Micro Ferme, Régie Agricole (selon besoin de la commune).
- Ecole Coopérative (Pédagogies Montessori, Freinet...)
- **Périscolaire :** Jardin Pédagogique, centre aéré (selon besoin de la commune).
- Arts, Culture & Développement personnel
- Evénements Familiaux & Professionnels





Coopération indispensable avec les mairies

- Opportunité pour les mairies et les collectivités locales de participer à ce projet phare et d'expérimenter une nouvelle dynamique sociétale au travers d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).
- Autorisation d'ouverture.
- Ressources financières, techniques, humaines ou matérielles aux activités de jardin pédagogique, centre aéré..., selon les besoins de la commune.



LA MULTILOCALE, un réseau, de l'expérience, des savoir-faire.

Activité: Agricole

Perspectives et solutions,

• Aux problèmes de commercialisation pour les paysans.

En amenant une clientèle réceptive et investie sur le lieu de production (parents, intervenants, public...) et un réseau de points relais de distribution constitué par les entreprises coopératrices de LA MULTILOCALE.



• A la loi EGAlim pour les collectivités.

Obligation pour 50 % de produits locaux et 20 % de produits bio dans les menus des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, la restauration collective scolaire et universitaire, les établissements de santé et médico-sociaux...



 Une capacité à passer des contrats de culture entre les paysans, les métiers de bouche et les collectivités pour assurer l'écoulement de la production et une partie des besoins des restaurants et des cuisines centrales (cantine, Ehpad...).



- Une grande expérience de la filière agricole et de la restauration commerciale. Partenaire de Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) de Provence Verte et de TPM.
- Un laboratoire R&D en transformation alimentaire à Forcalqueiret.



Mutualisation

Des coûts d'installation et de certaines ressources (abonnement, énergie, clôture, matériel, main d'œuvre...).

• Un Comité de PILotage (COPIL) multi-compétences pour apporter un appui opérationnel aux paysans (compta, gestion, communication, technique...).



Activité: Pédagogique

Un modèle socialement innovant :

- Des méthodes libres, en accord avec le vivant, et inspirées des pédagogies Freinet, Montessori, Decroly...
- Les intervenants. Le projet pédagogique est porté par toute une équipe de prestataires-coopérateurs sur un large éventail de compétences pour apporter une pluralité d'expériences et de pratiques aux enfants.



• Intergénérationnel. La participation de la famille des enfants aux différentes activités est rendue possible par la forme juridique en SCIC.



- Intégration sociale, permettant aux revenus modestes de payer une partie des coûts de scolarité (environ 4800€/an) par des échanges de ressources (humaine, matérielle...).
- Accompagnement au changement. Initiation au développement personnel et à l'esprit coopératif de toutes les parties prenantes.



Activité : Arts, Culture & Développement personnel

Apports de compétences pour les enfants et les parents réalisés par des intervenants réguliers et coopérateurs.

- Arts plastiques, culture musicale, botanique...
- Gestion du changement, coaching, CNV, sophrologie, psychomotricité, ...



Activité: Ferme pédagogique

Eveiller, stimuler, réconforter par l'interaction avec l'animal

- Poulailler, clapier, animaux de compagnie
- Respect de la cause animale et de l'écosystème
- Médiation et thérapie animale.



Activité: Evénementielle

Essentielle pour asseoir le modèle économique

- Conférences, spectacles...
- Evénements familiaux et d'entreprises



Modèle économique de base

Optimisation des jours et horaires d'activités.

- Journée période scolaire : activités scolaires primaires principalement.
- Journée hors période scolaire : Centre aéré, jardin pédagogique...
- Soir & Week-end: Arts, cultures, développement personnel & événementiel.

Ressources de fonctionnement : 160.000 à 190.000€/an

- Agriculture. Commission sur vente agricole 15.000€/an.
- Frais de scolarité: 120.000€ pour 25 enfants (4.800€/an/enfant).
- Evénements culturels et artistiques : 5.000€ à 10.000€/an
- Evénements privés : 10.000€/an
- Subventions & appels à projets : 0€ à 20.000€/an
- Vente de marchandises : 10.000€/an

Charges de fonctionnement : 151.000€/an

- Salaires: Direction de l'école: 36.000€/an. charges comprises.
- Intervenants: 36.000€ (180 jours d'activité scolaire. 2 int/jour. 100€/jour. net/int).
- Administratif et coordination : 36.000€/an.
- **Loyer:** 9.000€/an.
- Crédit : 12..000€/an.
- Autres frais (électricité, eau, déplacement...): 10.000€/an.
- Honoraires (conseil et prestations): 12.000€/an.

Ressources d'investissements : 120.000€

- Capitaux de la SCIC:
 - **Parents**: 20.000€/20 enfants. 1.000€/enfant (récupérables en fin de scolarité).
 - intervenants: 10.000€
 - Collectivités locales : 10.000€ à 20.000€
 - Mécènes et Crowdfunding: 5.000€
- Subvention et appel à projet : 5.000€ à 10.000€
- Crédit: 50.000€ à 70.000€, selon capitaux et subventions.

Besoins d'investissements : 120.000€.

- **Barnum**: 75.000€.ht
- Sanitaires et microstation d'épuration : 15.000€.ht
- Matériel pédagogique: 5.000€.ht
- Aménagement intérieur : 5.000€.ht
- Clôture et aménagement extérieur: 10.000€.ht
- Rénovation et autres frais : 10.000€.ht

Le Barnum, un espace polyvalent

Points forts:

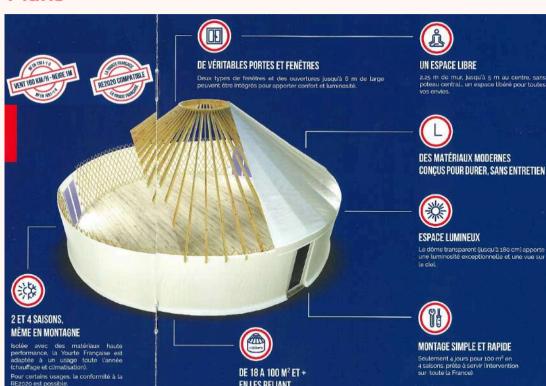
- Aux normes ERP et PMR, sans permis de construire. La législation qui s'applique au niveau de l'urbanisme est celle de l'arrêté de janvier 1985 pour les ERP classés au CTS (Chapiteau, Tente et Structure). Installation homologuée par les bureaux de vérification et conforme aux registres de sécurité.
- Faible coût en rapport à des bâtiments traditionnels.
- Espace polyvalent.
 - Aménagé pour être transformé rapidement en espace périscolaire, développement personnel, conférences, spectacles, ...
 - Aménagement conçu sur des chariots et malles sur roulettes.
 - Tables et chaises adaptées aux enfants.
 - Cloisonnement déplacable.

Points faibles:

- Moins pérenne qu'un bâtiment traditionnel. Durée de vie garantie de 10 ans.
- Peut nécessiter une modification du PLU pour éviter un démontage régulier.



Plans



EN LES RELIANT.

LIN PERMIS DE CONSTRUIRE EST-IL REOUIS ?

Même si le confort de la Yourte Française est comparable à celui d'une construction traditionnelle, pour les classes d'école, en cas d'insuffisance de capacité d'accueil, l'article R421-5B dispense de demande de permis de construire. Nous contacter pour plus de détails.

LA YOURTE FRANÇAISE RÉPOND-ELLE **AUX NORMES ERP?**

Nos Yourtes peuvent être configurées pour accueillir jusqu'à 299 personnes. La législation qui s'applique est celle de l'arrêté de janvier 1985 pour les ERP classés au CTS (Chapiteau, Tente et Structure). Grâce à notre partenariat avec le n'1 des bureaux de contrôle : le BVCTS (Bureau de Vérification des Chapiteaux, Tentes et Structures), nous faisons homologuer nos Yourtes et établir les registres de sécurité par les préfets de toute la France depuis bientôt 15 ans.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

FOOLES HORS CONTROL The second

EDILES PRIVÉES







ECOLES PUBLICILES Guerande



SAINT BLOUBES



Plans

20 m

---- Clôture à supprimer

---- Clôture à réaliser

Structure CTS

---- Clôture existante à conserver

Département : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES VAR

Section : BP

Commune :

OLLIOULES

Feuille: 000 BP 01 Échelle d'origine: 1/1000 Échelle d'édition: 1/1000

Date d'édition : 17/02/2025 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43 @2022 Direction Générale des Finances Publiques EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extraît est géré par le centre des impôts foncier suivant : TOULON

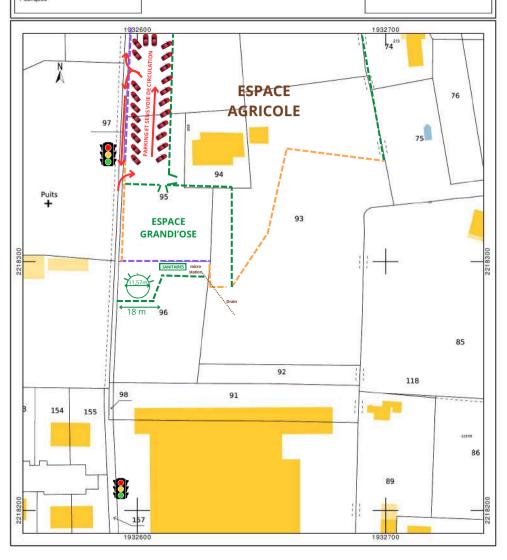
171 Avenue de Vert Coteau CS 20127 83071

83071 TOULON CEDEX tél. 04 94 03 95 00 -fax

odif.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Plans

Structure CTS

Sanitaires

Clôtures à supprimer Clôtures à réaliser Limites cadastrales

PARKING

95

GRANDI'OSE

SANINGE PRICE

SA



L'équipe du Groupe d'Etude et de Travail

- **Jean-Claude GOÑI.** Créateur de synergies coopératives. Défricheur d'idées.
- **Lise BONHOURE.** Directrice d'école. Responsable de projet pédagogique.
- **Jérôme RAYNAL**. Agriculteur. La ferme de la Cigalière.
- Claire MARCELLIN. Vétérinaire. Condition animale
- Julien VAN DEN BULCKE. Ingénieur social.
 Relation avec les organismes sociaux et les associations
- Aurélien PRUDHOMME. Directeur artistique. Co-créateur de l'école Les Cœurs libres
- Julie DENIS-MEYER. Professeur des écoles.
- Christine BANSE.

















La Gouvernance en Démocratie Directe

L'adage « Il n'y a pas que ceux qui font qui décident, il y a aussi tous ceux qui participent ». Le Pouvoir Décisionnel Général (PDG) est donné à l'Assemblée Coopérative Démocratique Constructive (ACDC) représentant l'ensemble des membres. Toutes décisions non régies par une délégation doivent passer par l'ACDC qui se réunit de manière permanente, numérique et asynchrone. Il n'y a pas de comité de direction, le GET a uniquement un rôle consultatif. Le rôle du président de la coopérative est principalement exécutif et dans le cadre de sa délégation.

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION DANS LES CAS GENERAUX

Chaque décision qui ne rentre pas dans le cadre d'une délégation doit passer par l'ACDC via la procédure du Référendum à l'Initiative Coopérateur (RIC) à choix multiples. Lors d'une votation, pour tendre vers le consensus, en 1ère et 2ème instance, la majorité des 2/3 des votants est nécessaire pour valider un vote dans le cas contraire, il est soit rejeté soit requalifié en décision « impérative ». Dans ce cas, la majorité des 50% est alors suffisante pour le faire adopter. Il existe aussi une procédure dite « urgente » qui limite le temps de débats.

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

Ces sociétés commerciales, sous statut coopératif, allient projet social et viabilité économique en intégrant diverses parties prenantes comme des collectivités, des entreprises, des associations, des usagers... dans le montage financier, la gouvernance et la vie de la société.





La SCIC offre une solution idéale pour les projets de territoire nécessitant une collaboration entre multiples acteurs tout en assurant une gestion économique saine, responsable et d'utilité sociale

Collèges

- 1. Porteurs de projet associatif. 15%
- 2. Salariés, équipe pédagogique & intervenants. 20%
- 3. Agriculteurs, Métiers de bouche et commerces alimentaires. 10%
- 4. Associations, ONG, Fondations et assimilés. 10%
- 5. Mécènes & Entreprises du privé. 10%
- 6. Bénéficiaires enseignements (Parents des enfants scolarisés...). 15%
- 7. Consom'Acteurs. 10%
- 8. Collectivités et structures de l'ESS. 10%

Projet de développement

LA MULTILOCALE se prépare à essaimer son concept GRANDI'OSE sous forme de franchise en transfert d'expérience :

- Création d'espaces GRANDI'OSE sur toutes communautés de communes de plus de 60.000 habitants.
- Appui technique et commercial pour l'agriculteur (gestion, compta, communication, clients...).
- Normes et procédures (ERP, PMR, DUR, registre de sécurité...).
- · Soutien pédagogique.
- Business plan.
- Négociation et coopération avec les parties prenantes (collectivités., fournisseurs, clients, banques, assurances...).
- Statuts et formalités de création de la SCIC.
- Appel à projet et subvention (montage des dossiers)
- · Recherche de financement.





- Elaborer et conduire des projets de territoires sous forme de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).
- Former et accompagner vers une économie régénérative pour un avenir plus durable et équitable.
- Organiser et valoriser des synergies hyperlocales et des projets d'intérêt collectif multi-acteurs.
 (entreprises, collectivités, associations, usagers...).

Envie d'en savoir +?

Jean-Claude GOÑI 07 86 79 71 18 jeanclaudegoni@gmail.com

www.LAMULTILOCALE.org

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SAS au capital variable. Siret : 980 006 548 00013.

2, place Gambetta 83210 Solliès-Toucas 04 94 91 04 30